

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Affiché au siège de la CAGB le : 29/10/2013	<b>Séance du vendredi 25 octobre 2013 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101</b>	Visé par : Le Directeur Général Adjoint des Services, Bernard RACH
---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

**PRESENCES**

Liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 25/10/2013 à 17h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 05/09/2013

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Jean-Pierre GOVIGNAUX comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 5 septembre 2013.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### **Finances**

#### ↳ R. 1.1.1 - Garanties d'emprunt (compétences Economie et Habitat) - Octobre 2013

Mme POISSENOT et MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'économie et d'habitat par la sedD, la SAIEMB L et Habitat 25 pour un montant total de 629 804,50 €.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 24                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ R. 1.1.2 - Créances irrécouvrables 2013

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 815,53 € au titre du Budget Principal,
- 61 344,44 € au titre du Budget annexe Déchets,
- 1 375,50 € au titre du Budget annexe CRR.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ R. 1.1.3 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour des prestations de conception graphique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS pour des prestations de conception graphique,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **Ressources humaines**

#### ↳ R. 1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### ↳ R. 1.2.2 - Renouvellement des 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la prolongation de ces 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 27                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### ↳ R. 3.1 - Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2013

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € au Pôle Gérontologie Interrégional Bourgogne & Franche-Comté,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de cette subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 24                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier 2013 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2013-2014 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.3 - INTERPROFACE - Action de sécurisation des emplois à temps partagé entre plusieurs entreprises

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement en faveur du soutien à INTERPROFACE à hauteur de 9 450 € pour son action de sécurisation des emplois à temps partagé entre plusieurs entreprises,
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de Grand Besançon Habitat

Mme POISSENOT et MM. MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de la propriété bâtie cadastrée « Section AP 109 - Au Savurot » d'une contenance de 10 ares 97 et de la parcelle « Section AP 96 - Au Savurot » d'une contenance de 1 are 02 sises sur la commune de Chalezeule pour un prix de 265 000 € (hors frais d'acte notarié),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'acte afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

↳ R. 4.1 - Science Tour 2013 - Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du déroulement du Science Tour 2013,
- attribue une subvention de 2 000 € à l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

↳ R. 5.1 - CRR - Partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat à intervenir entre la CAGB et le CDN,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - CRR - Partenariat pédagogique avec la Ville de Besançon et l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » pour la création d'un conte musical

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon, l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » et la Ville de Besançon pour la création d'un conte musical,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Sites Unesco transfrontaliers - Convention de partenariat

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe de partenariat autour de la promotion en commun des sites UNESCO franc-comtois et suisses,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 5.4 - Convention constitutive de groupement de commandes pour la conduite d'une étude portant sur les équipements aquatiques du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la réalisation d'une étude intitulée « Equipements aquatiques dans le Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

↳ R. 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre de l'AAPEL (subventions < 10 000 €)

Mme POISSENOT et M. STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 12 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 89 246 €.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 24                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 7.2 - Demande d'indemnisation suite à des dégradations commises par les gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande d'indemnisation de la famille Cour à hauteur de 900 €.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Bureau**

### **Séance du vendredi 25 octobre 2013**

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.2.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE.

**Etaient absents** : M. Nicolas BODIN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

**Procurations de vote** :

Mandants : J.J. DEMONET

Mandataires : J.C. ROY

# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

**Bureau**

**Séance du**

*Au Grand Besançon*

## Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	8
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 5 septembre 2013	8
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	8
Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt (compétences Économie et Habitat) - Octobre 2013	8
Rapport n°1.1.2 - Créances irrécouvrables 2013	9
Rapport n°1.1.3 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour des prestations de conception graphique	9
Ressources humaines	10
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement	10
Rapport n°1.2.2 - Renouvellement des 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif	10
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	10
Rapport n°3.1 - Pôle de Gérontologie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2013	10
Rapport n°3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté - Soutien financier 2013 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales	11
Rapport n°3.3 - Interproface - Action de sécurisation des emplois à temps partagé entre plusieurs entreprises	11
Rapport n°3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de Grand Besançon Habitat	11
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	11
Rapport n°4.1 - Science Tour 2013 - Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté	11
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	12
Rapport n°5.1 - CRR - Partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté	12
Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat pédagogique avec la Ville de Besançon et l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » pour la création d'un conte musical	12
Rapport n°5.3 - Sites Unesco transfrontaliers - Convention de partenariat	12
Rapport n°5.4 - Convention constitutive de groupement de commandes pour la conduite d'une étude portant sur les équipements aquatiques du Grand Besançon	13
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville	14
Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre de l'AAPEL (subventions < 10 000 €)	14
Rapport n°7.2 - Demande d'indemnisation suite à des dégradations commises par les gens du voyage	15

**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Bureau**  
**Séance du vendredi 25 octobre 2013**

- : - : - : - : - : - : -

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 20h40.

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 5 septembre 2013

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour à tous. On démarre par la désignation du secrétaire de séance. Je propose de désigner Jean-Pierre GOVIGNAUX comme secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal, il n'y a pas de remarque.

**Examen des rapports de la Commission n°06**  
**qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

**Finances**

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunt (compétences Économie et Habitat) -  
Octobre 2013

**M. BAULIEU.**- Tout d'abord, le premier rapport concerne des garanties d'emprunt. On a l'habitude de voir des garanties sur l'Habitat. Il y a là un volet Économie également pour une extension des locaux de la SedD. Ensuite, sur les autres éléments, vous avez vu la diversité des opérations financées, dont certaines opérations de réhabilitation ne permettent pas de progression sur le plan énergétique et cela fait partie de nos préoccupations. Je croise ce rapport qui ne concerne que les garanties d'emprunt avec d'autres considérations sur le plan de l'Habitat, parce que l'on investit sur des bâtiments et on ne fait pas de progrès énergétique. C'est une parenthèse que j'ajoute au rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mesdames MÉNÉTRIER et POISSENOT, Messieurs FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote. Nous sommes administrateurs.

**Mme POISSENOT.**- Ce que dit Gaby m'étonne beaucoup, notamment sur la SAIEMB, la réhabilitation du 5-11, rue de Franche-Comté. C'est maintenant un bâtiment BBC.

**M. BAULIEU.**- Je n'ai pas indiqué tous les logements concernés par ces opérations, mais si tu parcours le rapport, il y a un certain nombre d'opérations. Ce ne sont pas toutes les opérations. Au verso, si tu regardes la première opération d'Habitat 25, ce ne sont pas toutes les opérations. En bas, là où tu en étais sur la SAIEMB, il est indiqué : « Après travaux : pas d'amélioration énergétique significative. Il s'agit de travaux de sécurisation ».



**M. LE PRÉSIDENT.-** Attendez, pour la SAIEMB, les appartements réhabilités rue de Bourgogne sont BBC.

**Mme POISSENOT.-** Oui, c'est ce que je te dis. Ce n'est pas logique.

**M. ROY.-** Dans le cadre de la réhabilitation, je confirme que pour certaines opérations, ces opérations n'ont pas eu lieu sur les performances énergétiques, mais sur d'autres critères, tel que, par exemple, supprimer les entrées pour mettre des sas. C'est sûr que là, il y a des opérations de réhabilitation pas uniquement orientées sur les économies d'énergie. Je le confirme.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vrai que si on regarde le rapport, on ne parle pas de certaines rues, quand on lit cela. C'est un rapport global. On parle, par exemple, de la rue des Flandres, de la rue du Dürer. Y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme CRABBÉ-DIAWARA.-** Je lisais il y a un ou deux jours, justement, un article sur ces améliorations. Quand on fait une petite amélioration, derrière, on a plus de mal à intervenir pour faire une autre intervention, éventuellement pour de l'amélioration thermique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vrai, parce que l'on dérange deux fois la population, les habitants. Parfois, ce sont aussi des problèmes de moyens.

#### Rapport n°1.1.2 - Créances irrécouvrables 2013

**M. BAULIEU.-** Dans ce rapport, vous avez le détail des 63 535,47 € entre le budget principal, le budget annexe Déchets et le budget annexe Conservatoire. L'ensemble des explications est donné. Cela couvre une période relativement large, puisque le temps d'épuiser toutes les voies de recours, le temps passe. Cela concerne des titres qui couvrent la période de 2006 à 2013. Pour les déchets, par exemple, cela représente une certaine somme, mais quand vous regardez le rapport, proportionnellement, cela n'est objectivement pas important. Toutes les voies de recours étant épuisées, le Bureau est invité à se prononcer sur l'admission en créances irrécouvrables.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Cette somme n'est pas extraordinairement élevée par rapport aux volumes manipulés par l'Agglomération. Ce sont 63 000 € de trop, on est bien d'accord, mais ce n'est tout de même pas énorme.

#### Rapport n°1.1.3 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB pour des prestations de conception graphique

**M. BAULIEU.-** Nous avons tous des moyens de conception en infographie, y compris dans nos services. Là, il s'agit de pouvoir solliciter des concours extérieurs lorsque les circonstances les rendent nécessaires. L'opération proposée est précisément dans le cadre d'un groupement de commandes. Il s'agit de réaliser une opération d'accord-cadre, c'est-à-dire que c'est un peu différent du marché à coût fixé. On réduit ainsi le nombre des interlocuteurs à solliciter lorsque l'on s'inscrit après dans l'accord-cadre. C'est proposé sur une période courte. C'est aussi pour tester la formule, pour que l'on voie si elle est pertinente ainsi, mais sur le besoin, nous avons à solliciter des prestataires extérieurs. Donc, il y a nécessité dans les trois organismes. On se propose de tester l'opération sous cette forme-là.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

#### *Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances) qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*

## Ressources humaines

### Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

**M. BAULIEU.-** Concernant le poste de chargé de l'habitat public au service Habitat et Politique de la Ville (catégorie B), il a fallu pourvoir le poste, puisque la personne a fait le choix d'une mutation. La personne retenue n'est pas titulaire ni sur liste d'aptitude. Donc, il s'agit tout simplement d'autoriser le recrutement dans un cadre contractuel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

### Rapport n°1.2.2 - Renouvellement des 4 emplois de conseiller du tri en habitat collectif

**M. BAULIEU.-** Il s'agit tout simplement de l'accompagnement à la mise en place de la Redevance Incitative en habitat collectif. Cette opération a déjà connu un certain succès. Elle est d'ailleurs cofinancée. Il est proposé de reconduire le dispositif pour 6 mois. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

## *Examen des rapports de la Commission n°09 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté*

### Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

#### Rapport n°3.1 - Pôle de Gériatrie Bourgogne et Franche-Comté - Versement 2013

**M. MARTIN.-** Je vous rappelle que le PGI a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Il s'agit d'attribuer, comme l'an passé, une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement. Je rappelle que la Ville de Besançon, le Grand Dijon et la Ville de Dijon attribuent également une aide de 10 000 € au Pôle.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour que les choses soient claires, j'aimerais que l'on indique bien que je suis le Président de ce Pôle.

**M. MARTIN.-** Je l'ai noté.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'ai pas vu que c'était noté.

**M. MARTIN.-** Je l'ai noté sur mon rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut le noter.

**M. MARTIN.-** C'est bien noté dans la convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mettez-le dans le rapport. Je pense qu'il faut le mettre et qu'il ne faut pas que je vote ce rapport, bien entendu.

**M. MARTIN.-** Bien sûr que non.

**M. BAULIEU.-** Ils ont déposé la demande de subvention en bonne et due forme.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a pas de vote de ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Si, c'est décisionnel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Donc, je ne prends pas part au vote. Je demande qu'on l'indique bien sur le rapport pour ne pas que l'on me dise un jour que cela a été caché et que l'on a caché quelque chose, parce qu'il n'y a rien à cacher, mais à se féliciter.

Rapport n°3.2 - Réseau Entreprendre en Franche-Comté -  
Soutien financier 2013 du Grand Besançon aux Entrepreneuriales

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'apporter un soutien financier au réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> session des « Entrepreneuriales », dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprises. Le montant de la subvention proposée est de 5 000 € pour un budget de 84 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.3 - Interproface -  
Action de sécurisation des emplois à temps partagé entre plusieurs entreprises

**M. MARTIN.-** Le groupement d'employeurs Interproface est une structure associative employeur qui mutualise des heures de travail entre plusieurs entreprises, en « partageant » un salarié qualifié, dans le cadre d'une convention collective adaptée. Le groupement cherche à favoriser la sécurisation des parcours par la stabilité des emplois, en proposant des CDI sur du temps partagé, à partir des besoins des entreprises sur des temps partiels ou saisonniers. Dans le cadre de notre stratégie de développement économique 2010-2015, nous avons affirmé notre volonté de contribuer à l'embauche et au maintien dans l'emploi de nouveaux salariés, notamment les plus fragiles. À ce titre, Interproface souhaite mettre en œuvre sur le territoire, une action spécifique d'accompagnement pour 15 salariés nouvellement embauchés sur une année pleine, afin de sécuriser leurs emplois sur du temps partagé. L'aide demandée s'élève à 9 450 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.4 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de Grand Besançon Habitat

**M. MARTIN.-** Il s'agit d'une régularisation, puisque nous avons délibéré le 25 avril 2013 pour l'acquisition par la CAGB d'une propriété bâtie de 10,97 ares. Il se trouve qu'en réalité, cette parcelle est constituée à la fois de la propriété bâtie, mais aussi d'une parcelle de terrain nu de 1,02 are. Il s'agit d'accepter d'acheter les 10,97 ares plus 1,02 are pour le même montant, soit 265 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

**Examen des rapports de la Commission n°03  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie**

Rapport n°4.1 - Science Tour 2013 -  
Demande de subvention de l'association des Petits Débrouillards de Franche-Comté

**M. HUOT.-** Science Tour est un peu le même dispositif que « C'est pas sorcier », l'émission de M6. Ce Science Tour s'est déroulé à la Citadelle, dans les centres de loisirs de Châtilion-le-Duc, École-Valentin, Miserey-Salines, Pirey et Roche-lez-Beaupré. Le montant de l'opération s'élève à 10 000 €. Il y a une demande de 2 000 € pour une opération à présent terminée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'un point de vue général, cela arrive à tout le monde, de temps en temps, que l'on vote sur des choses passées. Il ne faut pas que cela se renouvelle trop souvent. C'est assez désagréable de voter sur des dossiers qui ont eu lieu il y a quelques mois. Souvent, c'est parce que cela a traîné. Ce ne sont pas des sommes importantes. Il nous est arrivé dans toutes les communes de passer des dossiers, dont la date était dépassée. Cependant, évitons que cela se fasse trop souvent.

Il faut voter. Je ne vois pas d'opposition.

**Examen des rapports de la Commission n°04  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports**

**Rapport n°5.1 - CRR -  
Partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté**

**M. PRALON.-** Ce partenariat est à intervenir entre le Conservatoire et le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté dans le cadre de la mise en œuvre de son projet. Le Conservatoire du Grand Besançon souhaite développer et conforter la formation théâtre. C'est d'ailleurs une des conditions du label dont on a parlé jusqu'à présent à diverses reprises. En accord avec le CDN, le Conservatoire du Grand Besançon veut poser les bases d'une convention pluriannuelle permettant d'offrir aux étudiants, un accès privilégié sur des temps forts de la programmation artistique du CDN. Ce partenariat se positionne essentiellement sur l'action pédagogique et culturelle (stages, master-class, rencontres d'artistes). Sur l'année 2013-2014, seul un spectacle proposé aux étudiants sera facturé au Conservatoire à raison de 9 € par personne, soit environ 200 € pour la classe d'art dramatique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je voudrais remercier le Directeur du Conservatoire qui est resté malgré l'heure tardive.

**Rapport n°5.2 - CRR - Partenariat pédagogique  
avec la Ville de Besançon et l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » pour la création d'un conte musical**

**M. PRALON.-** C'est un peu la même chose au niveau du partenariat. Il s'agit de la poursuite d'une action entreprise entre le Conservatoire depuis de nombreuses années à Planoise, dans le cadre d'un dispositif éclair et la Ville de Besançon. La présente convention a pour objectif d'établir un partenariat pédagogique entre le Conservatoire, l'association « 35 Léz'Arts dans l'école » et la Ville de Besançon, autour de la création d'un conte musical à destination des écoles primaires Pierre Brossolette et Jean Zay ainsi que les classes chorales CHAM CM2 Bourgogne et Helvétie. Ce financement global est assumé par l'association « 35 Léz'arts dans l'école » et le Conservatoire mettra gratuitement à disposition les locaux de la Cité des Arts, conformément à une délibération du Conseil communautaire du 16 mai 2013. On vous demande donc de vous prononcer sur ce nouveau partenariat.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**Rapport n°5.3 - Sites Unesco transfrontaliers - Convention de partenariat**

**M. PRALON.-** C'est une convention qui vous a déjà été proposée et qui avait été validée par délibération du Bureau concernant les sites UNESCO transfrontaliers pour lesquels une convention de partenariat existe, mais qui a vu lors de sa signature à la saline royale d'Arc-et-Senans, le Conseil Général se positionner en souhaitant justement être signataire également de cette convention. Donc, nous sommes obligés de vous la proposer aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne suis pas au courant. Que s'est-il passé à Arc-et-Senans ?

**M. PRALON.-** Apparemment, lors de la signature de cette convention, d'après ce qui a été dit dans les services, le Conseil Général souhaite également figurer sur cette convention.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce serait bien que l'on parle de cela. N'est-ce pas ce que l'on a mis en place avec La Chaux-de-Fonds ?

**M. PRALON.-** Tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'il y a la grande saline d'Arc-et-Senans dedans, à l'origine, cela ne devait pas être prévu dedans.

**M. PRALON.-** Le Conseil Général du Doubs ne s'était pas positionné. Ils se sont positionnés au moment de la signature. Ils ont trouvé intéressantes toutes les propositions faites au niveau des programmes d'animation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On avait donc bien fait d'aller le présenter à l'EPCC là-bas, à Arc-et-Senans. Si on l'avait présenté ici au petit Kursaal, ils ne l'auraient pas vu. Vont-ils amener des sous ? Cela dit, on a des sites UNESCO, le fait que le Département soit dedans avec Arc-et-Senans, cela paraît logique. Il était illogique qu'il n'y soit pas. Je pense qu'ils avaient dû être contactés et qu'ils avaient dû dire non.

**M. PRALON.-** Tout à fait. Je pense qu'ils ont vu l'intérêt de ce partenariat.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est clair que l'on avait dû y penser. Ils avaient dû répondre par la négative et maintenant, ils répondent par la positive. Allons-y.

**M. GOVIGNAUX.-** J'ai une question. Dès lors que le tourisme neuchâtelois est dans le coup, déjà, pourquoi n'élargissons-nous pas la convention aux sites palafittiques de Chalain ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** À Chalain ? C'est le Jura.

**M. GOVIGNAUX.-** Salins-les-Bains aussi et il y a déjà Neuchâtel dans le coup.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous propose que l'on signe celle-là. On peut t'autoriser à prendre contact avec les sites palafittiques du lac de Chalain. Cela fait deux ans que l'on discute de cela. C'est bien que l'on puisse signer.

Rapport n°5.4 - Convention constitutive de groupement de commandes pour la conduite d'une étude portant sur les équipements aquatiques du Grand Besançon

**M. PRALON.-** On vous rappelle que cela fait partie des orientations du schéma de développement touristique du Grand Besançon (2010-2016) et du projet Grand Besançon 2030 que l'on a validé début 2013. Dans ce cadre, le Grand Besançon souhaite étudier la création, à moyen terme, d'un lieu de baignade estivale à l'échelle de l'Agglomération qui pourrait éventuellement prendre appui sur le site d'Osselle préexistant, et en parallèle, la Ville s'interroge sur l'évolution des attentes des usagers en matière d'équipement aquatique, et dans ce cadre, notamment sur le devenir de la piscine de plein air de Chalezeule dont elle est propriétaire.

Au regard de ces problématiques, il est proposé de lancer une étude en commun dans le cadre d'un groupement de commandes entre les deux collectivités, le tout pour un montant d'opérations de 80 000 €. Nous le verrons dans le rapport suivant dans lequel nous vous présenterons le montage prévu au niveau des attributions de subvention de recherches de financement.

On vous demande :

- de vous prononcer sur cette constitution de groupement de commandes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention constitutive de groupement de commandes.

Cela va prendre un certain temps, à partir du moment où l'on va lancer cette étude. Nous n'en aurons pas les résultats avant la fin de l'année 2014.

**M. BAULIEU.-** Compte tenu du champ d'investigation que nous voulons couvrir, sans *a priori*, même s'il y a deux idées « dans les tuyaux », mais ce n'est pas limitatif et ce n'est pas un engagement, il serait sans doute opportun que nous précisions, ou au moins que nous nous le disions autour de cette table, que dans cette démarche de réflexion, nous ayons un contact avec le Val Saint-Vitois. On se rappelle qu'il y a une dizaine d'années, ils sont venus frapper à la porte pour que l'on fasse un plan d'eau ensemble. Nous avons décliné l'offre, parce que nous étions partis sur l'équipement de tourisme fluvial et nous ne pouvions pas nous engager sur autre chose. Il serait sans doute maladroite de notre part peut-être de rouvrir ce dossier-là sans les y associer, s'ils le souhaitent, bien évidemment.

**M. LE PRÉSIDENT.-** OK.

**M. BAULIEU.-** Nous pourrions avoir une analyse assez longue sur le site d'Osselle, sur les déboires et les succès du site. Sur ce site, nous savons que les sablières qui suivent sont sur le Val Saint-Vitois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Val Saint-Vitois, parce que le site de Saint-Vit touche le site d'Osselle. Donc, réfléchissons et ne nous laissons pas bloquer. Bien sûr que les gens de Dole pourront venir là.

**M. BAULIEU.-** Sur un plan territorial, cela peut concerner le Val Saint-Vitois. Les collègues qui ont préparé le rapport parlent du site d'Osselle, parce qu'il existe et parce qu'il est sur l'Agglomération, mais si l'idée d'un plan d'eau venait à prospérer après l'étude, peut-être que la logique est qu'il soit installé territorialement parlant, sur le périmètre du Val Saint-Vitois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On avait même parlé à un moment d'un grand projet à Avanne-Aveney.

**M. PRALON.-** Je ne vais pas dans le détail du rapport, mais je voudrais préciser que l'on avait demandé de regarder sur Osselle et si le site d'Osselle ne s'avère pas approprié, étudier et proposer des sites alternatifs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur la piscine, il y a aussi l'équipement aqualudique. L'avez-vous évoqué dans le rapport ?

**M. PRALON.-** On en a parlé dans les possibilités par rapport aux attentes des Bisontins. C'est également dans le rapport.

**M. BAULIEU.-** Ce qui peut être écrit dans le rapport, c'est bien de l'y mettre, mais l'idée de l'étude est précisément de ne pas brider *a priori* l'étude.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis d'accord, mais comme on dit que l'on peut aller sur le Val Saint-Vitois, je pense qu'il faut compléter. À mon avis, il y a trois choses :

- Osselle, le Val Saint-Vitois avec l'idée d'un plan d'eau ;
- pour la piscine de Besançon, à Chalezeule, mais qui n'est pas trop utilisée par les gens de Chalezeule et des Clairs-Soleils, mais plutôt par le reste de la Ville et de l'Agglomération, comme j'ai eu l'occasion de le dire ;
- la possibilité de réfléchir à un complexe aqualudique dans le cadre d'un partenariat public/privé, ou même privé, mais quelque chose qui soit encore autre chose.

**M. PRALON.-** C'est dans le rapport, au-dessus de la page 174. Cela figure parmi l'étude qui analysera les besoins des Grands-Bisontins.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est parfait. Y a-t-il des oppositions ? Peut-on voter là-dessus ? On continue.

**Examen des rapports de la Commission n°05  
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

**Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville**

Rapport n°7.1 - Demandes de subvention dans le cadre de l'AAPEL (subventions < 10 000 €)

**M. STEPOURJINE.-** Concernant la réalisation de travaux, par des propriétaires occupants, pour des économies d'énergie, il y a 10 dossiers. Le montant de subvention s'élève à 63 102 € pour un montant de travaux de 338 726 €. Concernant la création de logements à loyer maîtrisé, par un propriétaire bailleur, il y a 1 dossier. Le montant de subvention s'élève à 24 815 € pour 3 logements, pour un montant de travaux de 503 553 €. Concernant la réhabilitation d'un logement pour du logement très social, par un propriétaire bailleur, il y a 1 dossier. Le montant de subvention s'élève à 1 329 €, pour un montant de travaux de 18 150 €. Le total de ces demandes de subvention s'élève à 89 246 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pourrais-tu me dire, parce que je suis certainement le seul à ne pas le savoir, ce que signifie « AAPEL » ?

**M. STEPOURJINE.-** Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un rapport décisionnel. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, on continue.

Rapport n°7.2 - Demande d'indemnisation suite à des dégradations commises par les gens du voyage
--------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. STEPOURJINE.-** Il y a juste un dernier rapport, qu'il nous faut voter par rapport aux gens des voyages. Il s'agit de rembourser des méfaits sur une propriété de Thise.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

*La séance est levée.*